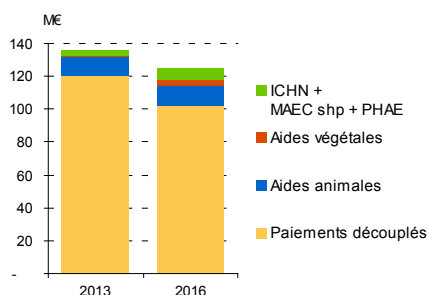


### Réforme de la PAC : bilan mi-parcours pour le département de la Vienne

Entre 2013 et 2016, le montant de l'enveloppe PAC (pilier 1 et ICHN) a diminué. Les exploitations bénéficiaires sont moins nombreuses mais s'agrandissent et les formes sociétaires progressent. En conséquence, les aides moyennes par exploitation diminuent moins que les montants moyens à l'hectare.

Les montants des paiements découplés ont diminué, notamment pour les plus grandes exploitations. Certaines exploitations ont pu percevoir de nouvelles aides couplées (ABL, légumineuses fourragères, protéagineux, soja ...). Dans le même temps, l'augmentation de l'ICHN a surtout bénéficié aux élevages herbivores, notamment ceux spécialisés en ovins et caprins.

Montant global des aides PAC 2013 - 2016



Sources : Agreste - traitement de données ASP

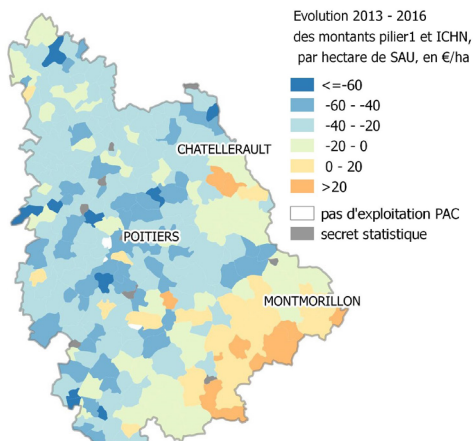
**Précision :** Les montants 2013 et 2016 portent sur le premier pilier et l'ICHN, en incluant la PHAE en 2013, les MAEC SHP en 2016 (estimations SSP) mais **hors assurances récoltes** et hors aides exceptionnelles en 2013. La Discipline Financière est retirée des montants mais il n'est pas tenu compte de son remboursement. Les paiements 2016 sont ceux dus et versés par l'ASP en février 2018, hors remboursement de la DF 2015.

Évolution des aides PAC 2013 - 2016

	2013	2016	% évolution
Montant PAC Pilier 1 + ICHN (+ MAEC shp) + PHAE (€)	136 381 232	124 830 666	-8,5
Nombre d'exploitations bénéficiaires	4 470	4 211	-5,8
Montant moyen par exploitation (€)	30 510	29 644	-2,8
SAU (ha)	476 476	473 773	-0,6
Montant moyen par hectare (€)	286	263	-7,9
Remboursement de la discipline financière 2015 (€)		1 469 254	

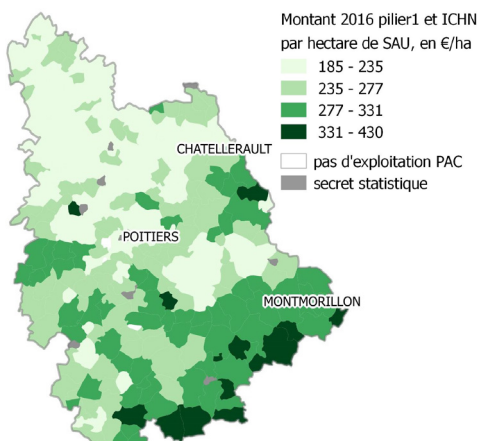
Source : Agreste - traitement de données ASP

Évolution des aides PAC à l'hectare, par commune



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Montant des aides PAC à l'hectare, par commune en 2016



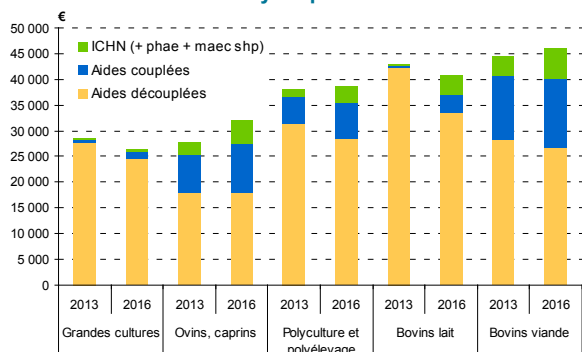
© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

Taille et forme juridique des exploitations bénéficiaires de la PAC premier pilier et ICHN (nombre, ha, % exploitations)

	2013	2016
Exploitations	4 470	4 211
Exploitants	5 398	5 148
SAU moyenne (en ha)	107	113
Moins de 50 ha de SAU	30%	29%
Plus de 100 ha de SAU	47%	49%
Exploitations individuelles	60%	56%
EARL	24%	25%
GAEC	7%	8%
SCEA	7%	8%

Source : Agreste - traitement de données ASP

Aides PAC pour les principales OTEX (orientations technico économiques), montants moyens par bénéficiaire



Source : Agreste - traitement de données ASP

#### Impact sur les 3 756 exploitations présentes à la fois en 2013 et en 2016

Évolution médiane des aides PAC par exploitation : -1 280 €

Gain supérieur à 100 € pour 25 % des exploitations

Perte supérieure à 5 380 € pour 25 % des exploitations

48 % des exploitations ont perdu plus de 10 % d'aides par rapport à 2013 et 15 % ont gagné 10 % ou plus.

Six exploitations sur dix sont spécialisées en grandes cultures. Pour 83 % d'entre elles, les aides ont diminué.

Les aides ont aussi diminué pour six exploitations sur dix de bovins viande et lait et pour huit exploitations sur dix de polyculture-polyélevage.

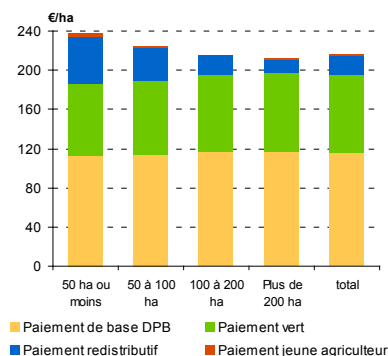
Les aides ont augmenté pour plus de la moitié des élevages d'ovins-caprins.

## Aides découplées en 2013 et 2016

	Montant (€)	Bénéficiaires	Moyenne par bénéficiaire (€)
Paiement découplé 2016	102 182 213	4 186	24 410
Paiement de base DPB	54 851 562	4 186	13 104
Paiement vert	37 104 471	4 186	8 864
Paiement redistributif	9 711 816	4 186	2 320
Paiement Jeune agriculteur	514 363	239	2 152
Paiement découplé 2013	120 096 131	4 440	27 049
% évolution 2013 à 2016	-14,9%	-5,7%	-9,8%

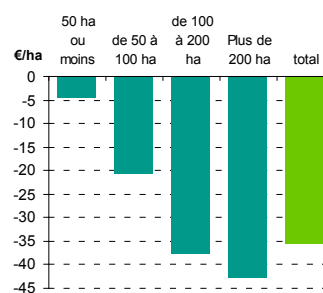
Source : Agreste - traitement de données ASP

## Montant moyen par hectare des aides découplées en 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

## Évolution des montants moyens par hectare des aides découplées entre 2013 et 2016, par taille de SAU



Source : Agreste - traitement de données ASP

► Les paiements redistributifs expliquent en grande partie la baisse plus importante pour les grandes exploitations.

## Aides couplées en 2013 et 2016

	Montant total (€)			Bénéficiaires			Moyenne par bénéficiaire (€)		
	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution	2013	2016	% évolution
<b>Aides animales</b>	11 833 265	12 201 954	3%	1 304	1 298	0%	9 075	9 401	4%
dont allaitantes (PMTVA en 2013, ABA en 2016 + VSLM/bio)	6 949 642	6 805 405	-2%	723	660	-9%	9 612	10 311	7%
lait (montagne en 2013, ABL en 2016)	0	325 297		0	154		0	2 112	
ovins	3 980 050	4 048 493	2%	569	495	-13%	6 995	8 179	17%
caprins	903 572	1 022 759	13%	238	204	-14%	3 797	5 014	32%
<b>Aides végétales</b>	781 539	3 188 005	308%	285	1 205	323%	2 742	2 646	-4%
dont légumineuses fourragères		2 010 166			608			3 306	
<b>Total aides couplées</b>	12 614 803	15 389 959	22%	1 508	1 872	24%	8 365	8 221	-2%

Source : Agreste - traitement de données ASP

## Perspectives pour 2019

En 2019, les paiements de base auront convergé vers un montant moyen national. La part des paiements redistributifs (sur les 52 premiers hectares) devrait augmenter et celle des paiements de base diminuer.

Le transfert budgétaire du premier pilier vers le second pilier implique une baisse du montant des aides découplées et impactera toutes les exploitations. L'enveloppe allouée aux aides couplées, perçues par quatre bénéficiaires sur dix de la PAC du département, va diminuer. Le montant transféré sera redistribué aux exploitations percevant l'ICHN, les aides bio et l'assurance récolte.

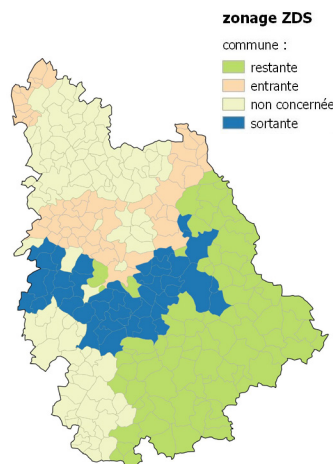
Suite à la réforme des zones défavorisées simples, sur le département, certaines communes sortiront du zonage et d'autres l'intégreront. Au final moins d'exploitations pourront bénéficier de l'ICHN à partir de 2019.

## Montants ICHN+PHAE(+MAEC shp estimée) en 2013 et 2016

	2013	2016	%
Montant total (€)	3 670 299	7 258 494	97,8
Bénéficiaires	838	887	5,8
Montant moyen (€)	4 380	8 183	86,8

Source : Agreste - traitement de données ASP

## Impact du nouveau zonage pour l'ICHN en 2019



© IGN - Source : Agreste - traitement de données ASP

## Réforme des zones défavorisées simples

En 2019, 56 communes vont intégrer le zonage et 47 vont en sortir, soit environ 160 exploitations qui ne percevraient plus l'ICHN et entre 50 et 90 nouveaux bénéficiaires potentiels (avec les données 2016). Dans les 82 communes restantes, un peu plus de 700 exploitations percevoient l'ICHN.

Au final, 138 communes seront en zone défavorisée simple.

### Pour en savoir plus :

« Réforme de la PAC de 2015 en Nouvelle-Aquitaine : réorientation des aides en faveur de l'élevage », Analyses & Résultats numéro 45 - Août 2017

<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Subventions> :

Tableaux de données téléchargeables, PAC 2015 et 2016 Nouvelle-Aquitaine

## Pilier 2 : Aides à l'agriculture biologique et assurance récolte

	Montant total (€)		Bénéficiaires		Montant moyen (€)	
	2013	2015	2013	2015	2013	2015
Conversion AB	683 763	2 109 661	79	132	8 655	15 982
Maintien AB	579 990	1 112 117	101	114	5 742	9 755
Assurance récolte	1 768 892	2 439 014	1 245	1 021	1 421	2 384

Source : ASP - Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

## Pilier 2 : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant moyen (€)
<b>2015 : MAEC</b>	<b>4 369 061</b>	<b>452</b>	<b>9 666</b>
dont Systèmes polyculture élevage herbivores	3 319 496	242	13 717
Localisées surfaciques	828 686	218	3 801
Localisées linéaires et ponctuelles	207 399	78	2 659
<b>2013 : MAE</b>	<b>2 841 296</b>	<b>492</b>	<b>5 775</b>

Autres MAEC en 2015 : API (protection des abeilles), Protection des Races Menacées de disparition

Source : ASP - pour 2015 : Montants payés au 01/09/2018 - non définitifs

► Pour toutes les aides du second pilier (hors ICHN), seuls les montants 2015 sont disponibles. La MAEC Système herbager et pastoral (SHP) a été estimée pour 2016.

©AGRESTE  
2018  
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>

et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

**Agreste**  
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 5  
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur Régional : Philippe de GUENIN  
Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN  
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD  
Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN  
Composition - Impression : SRISSET Nouvelle-Aquitaine  
Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114

